

ASSURANCES VÉHICULES

ASSURANCES AUTO

Partez le cœur léger grâce aux assurances qui répondent à tous vos besoins.

R.C. (RESPONSABILITÉ CIVILE) AUTO :

L'assurance obligatoire, mais bien plus encore !

R.C. Auto est un produit d'assurance de AG Insurance distribué par BNP Paribas Fortis. Il s'agit d'un contrat d'assurance de droit belge souscrit pour une durée de 1 an avec tacite reconduction pour la même période sauf avis contraire d'une des parties exprimé au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat.

QUE COUVRE LA R.C. AUTO ?

Les lésions corporelles de vos passagers et les dommages causés à autrui par tout conducteur autorisé du véhicule désigné dans le contrat lors d'un accident de la circulation.

Si vous êtes immobilisé(e) suite à un accident (y compris un pneu crevé) en Belgique ou à l'étranger, vous pouvez faire appel à un service d'assistance gratuite, 24 h/24.

L'indemnisation des dommages corporels des usagers faibles (cyclistes, piétons et passagers d'un véhicule automoteur).

QUE NE COUVRE PAS LA R.C. AUTO ?

Les accidents provoqués intentionnellement.

La conduite en état d'ivresse ou sous l'influence de drogues et autres euphorisants.

Les dommages causés par des conducteurs qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire valable. Dans ce cas, la compagnie indemnise cependant les tiers, mais exerce un recours contre le responsable de l'accident.

Les dommages au véhicule désigné dans le contrat.

Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives. Pour connaître l'étendue exacte des garanties, référez-vous aux conditions générales de ce produit que vous pouvez obtenir gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be. Pour recevoir une offre, vous pouvez vous adresser à votre agence, ou appeler l'Easy banking centre par téléphone au 02 433 41 32.

AUTRES AVANTAGES DE LA R.C. AUTO DE L'ASSURANCE AUTO D'AG INSURANCE

Une échelle bonus-malus avantageuse

Grâce au Turbo Bonus, les accidents en tort survenus il y a plus de 5 ans ne comptent plus dans le calcul de votre bonus-malus. Ainsi, vous atteignez le bonus-malus -2 plus rapidement et bénéficiez d'avantages exclusifs. Dès le bonus-malus 4, vous atteignez le niveau de prime le plus bas. À partir du bonus-malus 0, un premier accident en tort n'influence pas la prime.

Le bonus-malus le plus bas (-2) à vie

Vous avez atteint le bonus-malus le plus bas (-2) ? Votre conduite exemplaire mérite d'être récompensée. Vous conservez ce bonus-malus le plus bas... à vie¹. Même après un accident en tort.

1 Sous réserve de quelques situations particulières telles qu'un sinistre suivi d'un délit de fuite ou un sinistre en tort alors que le conducteur est en état d'ébriété.



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

R.C. Max, la protection des bons conducteurs

Lors d'un accident en tort ou sans contrepartie responsable, la R.C. Auto n'indemnise pas les lésions du conducteur. À moins d'avoir un bonus-malus -2 chez AG Insurance. En effet, vous bénéficiez alors automatiquement de la garantie R.C. Max sans augmentation de prime. Elle indemnise tous les conducteurs du véhicule assuré (à concurrence de maximum 250 000 EUR) pour les dommages découlant de leurs blessures, même après un accident en tort, en Belgique et à l'étranger. Votre conjoint ou vos enfants conduisent la voiture ? Ou même un ami ? Chaque conducteur¹ du véhicule assuré bénéficie automatiquement de la protection R.C. Max ! Et si le conducteur principal au bonus-malus -2 conduit le véhicule d'un tiers, il profite également de cette protection.

UNE PLAINTÉ ?

Les plaintes peuvent être introduites auprès du service Gestion des plaintes de BNP Paribas Fortis (1QB1D), Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, fax 02/228 72 00. Vous pouvez également adresser votre plainte auprès du service de l'Ombudsman des Assurances, 35 square de Meeûs, 1000 Bruxelles. Tél. : 02/547 58 71 – Fax : 02/547 59 75 – www.ombudsman.as

Sécurité pour les seniors

AG Insurance s'engage « noir sur blanc » à ne jamais résilier un contrat d'Assurance Auto uniquement sur la base de l'âge.

Assistance immédiate, jour et nuit

Votre véhicule est immobilisé après un accident ou un pneu crevé ? Vous bénéficiez automatiquement de la garantie « Assistance Immédiate », en Belgique évidemment, mais également à l'étranger. Ce service est compris gratuitement dans votre assurance R.C. Auto.

1 Sous réserve de quelques situations particulières telles que sinistre en tort avec un conducteur en état d'ébriété ou non-respect de la loi sur le port de la ceinture de sécurité de la part de l'assuré.

AG Insurance SA – Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be - Entreprise d'assurance agréée sous le n° de code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

Intermédiaire :

BNP Paribas Fortis SA – Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702, est inscrit sous ce numéro auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent d'assurances lié, rémunéré par des commissions, pour AG Insurance SA. BNP Paribas Fortis SA détient une participation de plus de 10% dans AG Insurance SA.



APPELEZ-NOUS

02 433 41 32

(lu-ve 7-22 h ; sa 9-17 h)



RENDEZ-NOUS VISITE

bnpparibasfortis.be



PASSEZ

en agence

(Sur rendez-vous, lu-ve jusqu'à 20 h ; sa 9-12 h)